

Délibération N° 7

Du Bureau Syndical du 5 septembre 2022

Lundi 05 septembre 2022, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B.		X	
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.		X	
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.		X	
SCHERER A. (VP)	X			PEYRACHE A.		X	
CHAZE M. (VP)	X						
BOUSCHON M. (VP)	x						

OBJET : AVENANT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DE 2 CENTRALES DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE DE ST APOLLINAIRE DE RIAS

Le Président rappelle que la commune de ST APOLLINAIRE DE RIAS a confié au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction de 2 générateurs photovoltaïques.

Le Président rappelle que le SDE07 a attribué le lot unique du marché de travaux à l'entreprise METEOR (YSSINGEAUX) pour un montant de 75 168 € HT.

L'entreprise doit ainsi réaliser une installation photovoltaïque d'une puissance de 16.8 KWc sur le site du Temple et une autre installation d'une puissance de 9.6 KWc en ombrière sur le parking de la mairie/salle communale.

Le Président informe le bureau syndical de l'avancement des travaux et notamment des travaux supplémentaires selon l'annexe correspondante à la présente délibération.

Les travaux en plus de ce marché s'élèvent à 1 512 euros HT et correspondent à des travaux nécessaires d'amélioration de la prise de terre du bâtiment Temple. Ainsi pour ce lot unique un avenant N°1 doit être passé pour un montant de 1 512 euros HT en plus-value.

Le Président indique que la plus-value introduit par cet avenant est de 2.01% sur le total du marché.

Après en avoir délibéré, Le bureau syndical :

- **ACCEPTE** les travaux supplémentaires du lot unique et **AUTORISE** le Président à passer un avenant correspondant avec l'entreprise METEOR pour un montant de 1 512 euros HT en plus-value.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le

AR Prefecture

007-250700358-20220905-2022189-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022



MARCHE CREATION DE 2 CENTRALES PHOTOVOLTAIQUES A ST APOLLINAIRE DE RIAS		
ANNEXE DE L'AVENANT 1		
Lot unique		
Titulaire du marché - METEOR		
Montant du marché notifié HT	75 168,00 €	
PLUS VALUE euros HT		MOINS VALUE euros HT
Amélioration de la prise de terre du Temple	1 512,00 €	
TOTAL euros HT	1 512,00 €	0,00 €
Total avenant N1 euros HT	1 512,00 €	
% d'écart introduit par l'avenant	2,01%	
Nouveau montant du marché euros HT	76 680,00 €	



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 du lot UNIQUE marché photovoltaïque ST APOLLINAIRE DE RIAS ¹

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Le Pouvoir Adjudicateur est :

MAITRE D'OUVRAGE
Commune de ST APOLLINAIRE DE RIAS
Mairie
Les Baraques
07240 ST APOLLINAIRE DE RIAS
Tél : 04 75 58 16 38
Ma-stapo@inforoutes.fr

Représentée par Monsieur Michel CIMAZ, Maire.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur est :

Le Syndicat départemental d'énergies de l'Ardèche (SDE 07)
283 chemin d'Argevillières – BP 616 – 07006 PRIVAS
Tél. 04 75 66 38 90 – Fax. 04 75 66 38 91
Courriel : sde07@sde07.com

Représenté par son Président Monsieur Patrick COUDENE.

Le SDE07 a été mandaté par la commune dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage.

B - Identification du titulaire du marché public

METEOR
220 rue de l'occitan
ZA Laguide II
43200 YSSINGEAUX

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**
INSTALLATIONS PHOTOVOLTAIQUES A ST APOLLINAIRES DE RIAS (2 générateurs : Bâtiment Temple et ombrière photovoltaïque).

Lot unique

■ **Date de la notification du marché public :** 1^{er} avril 2022

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

AR Prefecture

007-250700358-20220905-2022189-DE

Reçu le 21/09/2022

Publié le 21/09/2022

■ Montant initial du marché public :

Ombrière photovoltaïque :

- Taux de la TVA : ...20%...
- Montant HT : 40 791
- Montant TTC : 48 949.20

Installation photovoltaïque du Temple :

- Taux de la TVA : ...20%...
- Montant HT : 34 377
- Montant TTC : 41 252.40

TOTAL du marché initial :

- Taux de la TVA : ...20%...
- Montant HT : 75 168
- Montant TTC : 90 201.6

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

PLUS VALUE euros HT	
Amélioration de la prise de terre du Temple	1 512,00 €
TOTAL euros HT	1 512,00 €
Total avenant N1 euros HT	1 512,00 €

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : 1 512
- Montant TTC : 1 814.40
- % d'écart introduit par l'avenant : +2.01%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...20%.....
- Montant HT : 76 680
- Montant TTC : 92 016

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A , le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)